



UNIVERSITEIT VAN PRETORIA  
UNIVERSITY OF PRETORIA  
YUNIBESITHI YA PRETORIA

Centre for Human Rights  
Faculty of Law

## 2020 "La foi pour les droits" : Procès-verbal du Live Instagram

Ibrahim Salama et Ana Teresa C. Khatounian

*[Ceci est un mémoire non littéral rédigé par le Concours mondial de procès simulés Nelson Mandela]*

**M. Ibrahim Salama** est chef du Service des traités relatifs aux droits de l'homme-HCDH (depuis 2007) et coordonnateur de l'initiative Foi pour les droits du HCDH. Il est également expert indépendant au sein des mécanismes des droits de l'homme, en tant que membre de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Il est coprésident du groupe de rédaction de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme et président du groupe de travail des Nations Unies sur le droit au développement.

**Ana Teresa C. Khatounian** est assistante de projet au Concours mondial de plaidoirie pour les droits de l'homme Nelson Mandela et candidate à la maîtrise à l'Académie des droits de l'homme et du droit humanitaire internationaux de Genève.

---

**Ana Khatounian :** M. Salama, merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui. C'est un plaisir de vous avoir ici pour parler un peu du cadre de la foi pour les droits du HCDH et de ses origines, des défis et des bonnes pratiques.

Je m'appelle Ana Teresa, je suis assistante de projet pour le Concours mondial de procès simulés Nelson Mandela.

---

Centre for Human Rights  
Faculty of Law,  
University of Pretoria,  
Pretoria, 0002, South Africa

Tel +27 (0)12 420 3810  
Fax +27 (0)12 362 1525  
Email [chr@up.ac.za](mailto:chr@up.ac.za)  
Web [www.chr.up.ac.za](http://www.chr.up.ac.za)



Afin de préparer le terrain pour cette conversation, je voudrais vous informer que cette vidéo sera enregistrée et disponible dans nos pages officielles en espagnol et en français également. En outre, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Si vous avez des questions, veuillez simplement les écrire dans les commentaires ci-dessous et nous y répondrons tout au long de la conférence.

J'aimerais également laisser une petite note pour les étudiants de premier et de deuxième cycle de n'importe quel domaine de connaissance dans le monde : les inscriptions pour le 12e Concours Mondial sont actuellement ouvertes ! Nous avons déjà inscrit plus de cent universités du monde entier, dont plus 101 participera en anglais, 12 en espagnol et 9 en français.

En outre, 36 de ces universités sont de la région africaine, 23 de la région Asie-Pacifique, 15 d'Amérique latine, 14 d'Europe occidentale et autres, et 3 d'Europe orientale ; il convient donc d'encourager tout particulièrement la participation des communautés francophones et hispanophones. Sans plus tarder, je voudrais présenter brièvement M. Salama et l'inviter ensuite à se présenter également. Je tiens également à remercier le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour avoir rendu possible cet événement et M. Eduardo Kapapelo, coordinateur du Concours Mondial.

M. Salama a servi pendant plus de 30 ans comme diplomate, principalement au sein d'organisations multilatérales, il a été directeur des affaires juridiques internationales au service extérieur égyptien, il est un expert indépendant des mécanismes des droits de l'homme, il a été chef du secrétariat de l'ONU pour la conférence de Durban en 2009.

Il est également le coordinateur de l'initiative du HCDH qui découle de l'examen de Durban, l'interdiction de l'incitation à la haine et le coordinateur de l'initiative du HCDH "La foi pour les droits".

Comme vous pouvez le voir, M. Salama a une très grande expérience, non seulement des questions relatives aux acteurs de la foi pour les droits de l'homme, mais aussi une compréhension approfondie du cadre des droits de l'homme. Cela dit, M. Salama, je me demande si vous pourriez nous parler un peu de vous, de votre travail au HCDH et de ce qui vous a amené à être le fer de lance de la création de la boîte à outils "La foi pour les droits".

**Ibrahim Salama :** On peut résumer l'histoire du mouvement des droits de l'homme avec un paramètre intéressant : il se rapproche toujours plus aux peuples. Tout à l'ONU est intergouvernemental, c'est une organisation intergouvernementale, mais progressivement, au cours des 75 ans que nous célébrons depuis la création de l'ONU, elle s'est de plus en plus rapprochée aux individus.

---

Il s'agit de passer de la notion de responsabilité des États à celle des acteurs non étatiques. Cela va des entreprises et des droits de l'homme à la responsabilité individuelle des milices, par exemple, en matière de droit humanitaire, mais aussi des acteurs religieux qui, je dirais, parmi les derniers arrivés dans l'arène des Nations Unies.

**Ana Khatounian :** Merci beaucoup pour cette introduction. Quand on lit la déclaration de Beyrouth, il est très clair que c'est un document très différent : d'un côté, les citations des différentes religions et de l'autre, le circuit de la trousse à outils de "La foi pour les droits" qui accompagne cette déclaration, qui a une approche très pratique et engageante. Je me demande donc ce qui vous a amené à créer la boîte à outils de "La foi pour les droits".

**Ibrahim Salama :** La Déclaration de Beyrouth de 2017 sur la Foi pour les droits est composée de deux documents : une Déclaration et des 18 Engagements qui lui correspondent. Soit elle articule et définit le rôle et les responsabilités de l'acteur religieux dans le domaine des droits de l'homme.

Il s'agit d'une tentative très globale de conceptualiser la relation entre la religion et les droits de l'homme. Avant cela, il y a toujours eu des rencontres, je dois dire surtout controversées et difficiles. Une des raisons, à mon avis, est que la relation globale - je ne veux pas dire philosophique - mais peut-être intellectuelle entre les droits et les relations n'a jamais été clarifiée.

Il y a eu tellement de tentatives intéressantes. Au HCDH, nous avons eu l'occasion de "tirer le fil" lors de la conférence d'examen de Durban en 2009, La question des religions et des politiques qui y sont liées était importante. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je voudrais mentionner que les religions sont devenues un problème et souvent, il ne s'agit pas de la religion en réalité mais de l'interprétation humaine des religions. Il s'agit de la manipulation des religions, de l'utilisation abusive des religions comme véhicule pour servir une idéologie ou un intérêt politique.

Ainsi, le fait de débattre ce qu'est la religion et ce qu'est l'interprétation humaine de la religion a été la première prémisse intellectuelle pour clarifier cette relation. La deuxième prémisse qui est apparue à Beyrouth était que, si vous regardez la littérature et les rencontres, elles sont soit apologétiques, dans lesquelles des personnes de différentes traditions religieuses essaient d'expliquer qu'elles ne sont pas contre les droits de l'homme. Ou, à l'autre extrême, c'est-à-dire conflictuel ou entre ce que j'appelle "opportuniste" ou au mieux sectaire, c'est-à-dire que nous ne parlons que d'une question spécifique dont nous savons qu'elle ne sera pas controversée, puis nous nous retirons.

Il y a des raisons à cela : la première est la laïcité ; le principe important selon lequel l'État doit être neutre ; la deuxième est la liberté de religion. Cependant, traiter la liberté de religion isolément des autres droits de l'homme peut créer des tensions de perception. Par exemple : si vous avez la liberté de religion, êtes-vous autorisé à dire tout et n'importe quoi ? La liberté de religion peut-elle limiter la liberté d'expression ? Ou sont-ils conciliables, et comment ?

À partir de Beyrouth, les tensions n'ont pas été niées, l'ampleur des tensions a simplement été définie. Cette déclaration est également basée sur ce que j'appelle les "conversions communes". Qu'est-ce qui est commun à toutes les religions ? C'est parce qu'à l'ONU, nous ne pouvons pas traiter avec une seule religion. En fait, l'article 18 du PIDCP qui définit la liberté de religion, nous oublions toujours la deuxième partie de la phrase, qui est la liberté de religion "ou de croyance". C'est le cas de l'athéisme, par exemple. On a le droit de ne pas avoir de religion, et c'est une croyance qui bénéficie de la même protection des droits de l'homme à la liberté de conscience que ceux qui ont des traditions religieuses "classiques".

C'est aussi une tension latente. Les croyants contre les non-croyants. La non-croyance est une croyance en soi et doit être protégée. Ce sont les tensions qui existent. Cependant, il y a aussi des points communs.

Je dirais qu'ils représentent peut-être 5 à 10 % du contenu des droits de l'homme et des religions ; pourquoi ne pas travailler sur les 90 à 95 % restants ? Ainsi, se concentrer sur les "conversions communes" signifie identifier les points communs entre les différentes religions et aussi les religions et les droits de l'homme et ces points ont conduit aux 18 engagements de Foi pour les droits.

**Ana Khatounian :** C'est très intéressant, surtout si l'on considère l'opposition traditionnellement supposée entre les religions ou les croyances et les droits de l'homme, mais en fin de compte, beaucoup de leurs repères et beaucoup de leurs prémisses sont les mêmes.

Je me demandais si vous pouviez maintenant partager avec nous un peu du plan d'action rabat et comment les systèmes judiciaires nationaux et les Etats pourraient s'engager dans ce plan de manière approfondie.

**Ibrahim Salama :** En fait, le plan d'action de Rabat a été la première étape vers la Déclaration de Beyrouth ; la différence est de 5 ans. Et c'est assez rapide en termes d'établissement de normes dans la sphère internationale. Le plan de Rabat est un plan de lutte contre l'incitation à la haine et à la discrimination et il a fixé la responsabilité d'un certain nombre d'acteurs, y compris les acteurs religieux.

---

Et ce sont ces engagements spécifiques qui ont empêché les acteurs religieux d'utiliser ou de promouvoir l'incitation à la haine et que si cela se produisait au nom de la religion, ils prendraient un second engagement pour s'en distancier. Le troisième engagement consistait à contenir les gens lorsque ceux-ci, au nom de la religion, se sentent offensés. Car que cela nous plaise ou non, il n'y a pas de droit à ne pas être offensé : la liberté d'expression, même si elle va jusqu'à la limite du discours irresponsable, tant qu'elle n'incite pas à une action discriminatoire ou violente pour quelqu'un, est alors légale. La liberté d'expression est le fondement de tous les droits de l'homme. Si vous ne pouvez pas exprimer librement vos opinions, aucun autre droit de l'homme ne peut être défendu. C'était Rabat : 2012.

Le fait que Rabat soit très nécessaire et qu'elle montre son utilité est son rôle dans la distinction, par un test pratique, entre le discours de haine et la liberté d'expression, ce qui devrait être fait au cas par cas. Quel est le contenu du discours ? Qui est cet orateur, quel est son statut ? Dans quel contexte cette personne s'exprime et quelle est sa relation avec le public et quel est l'impact probable de ce qui est dit.

Si les cinq (5) critères pratiques conduisent au fait que la personne a une influence particulière - et cela s'applique très directement aux acteurs religieux car ils parlent de spiritualité ; ils ont un effet de levier sur les destinataires du discours. Cela signifie qu'ils doivent faire encore plus attention à ce qu'ils disent. La religion ne justifie pas "tout" ce que l'on dit au nom de sa religion ou de ses convictions. Mais il faut un critère, un test pratique.

Ceci est également pertinent pour les médias sociaux tels que Facebook, car les médias sociaux sont le principal théâtre dans lequel cette frontière entre le discours de haine, la liberté d'expression et les fausses nouvelles qui peuvent également faire partie de l'incitation à la haine, selon le cas, Facebook a trouvé la pertinence de cela et ils ont collaboré avec le HCDH en aidant à la traduction du Rabat en 32 langues.

Les droits de l'homme n'appartiennent pas aux seigneurs, ils ne sont pas un sujet à discuter [uniquement] aux Nations Unies : c'est dans le territoire, dans la rue, dans le village, dans la rue aussi.

**Ana Khatounian :** Oui, bien sûr, et je pense que l'un des plus grands combats que nous menons en tant que militants des droits de l'homme, praticiens et universitaires, c'est de le ramener dans le monde réel : quitter les cocktails et quitter un peu l'ONU pour revenir dans le monde réel.

Cela dit, j'aimerais que vous nous parliez un peu plus de l'impact de la boîte à outils sur les gouvernements et sur les chefs religieux. Comment s'est-elle concrétisée ?

**Ibrahim Salama :** Nous commençons tout juste à le mettre en pratique. Elle a été approuvée en décembre dernier seulement ; cela ne fait que six mois. Pendant ces six mois, les interactions ont été très révélatrices, positives et encourageantes.

C'est un document qui vise à responsabiliser les individus et les communautés. Les États ont la responsabilité première de garantir les droits de l'homme, y compris la liberté de religion et de croyance. Mais il existe également de nombreux acteurs non étatiques qui exercent une influence dans des lieux et des communautés où les États ont parfois peu de moyens de pression. Ce document s'adresse avant tout aux communautés religieuses, aux acteurs religieux, aux individus dans leurs propres sphères d'influence, plus qu'un document qui requiert une action de l'État en tant que tel.

Si vous regardez le document, il est un peu écrasant, il a 105 pages, mais je fais toujours l'analogie : considérez ceci comme un menu. Si vous entrez dans un restaurant, vous ne choisissez pas tous les plats principaux ou tous les desserts ; vous sélectionnez ce que vous voulez cibler et adresser en tant qu'acteurs de la foi. Il s'agit d'un outil d'apprentissage entre pairs sur divers sujets tels que la liberté d'expression, les droits des femmes, les droits économiques, etc., quelle est la vision comparative des traditions religieuses vues à travers le prisme des droits de l'homme et quel est le résultat de ce déballage et de cette interaction.

Quand je dis que nous devons nous approcher des gens, nous devons également nous pencher sur le récit. La raison d'être est d'avoir un récit qui ne soit pas trop légaliste. Vous trouverez dans la boîte à outils des vidéos, des rencontres, des déclarations, des œuvres d'art, de la calligraphie, de la musique, etc. Un de nos modules d'apprentissage en peer-to-peer s'appelle en fait "get inspired", ce qui permet aux participants d'obtenir de leurs propres sphères culturelles des expressions artistiques qui reflètent l'engagement en question, soit en le soutenant, soit en le contredisant. L'idée est de commencer à parler un langage différent, et non le langage juridique qui est habituellement utilisé pour parler des droits de l'homme ou du multilatéralisme.

**Ana Khatounian :** À la suite de cela, je me demande si vous pourriez développer un peu plus spécifiquement sur l'inclusion des tribunaux fictifs dans la boîte à outils et sur divers cas hypothétiques, car cela dialogue beaucoup avec notre tribunal fictif. Comme vous le savez, cette année, nos cas hypothétiques concernaient la liberté de religion et les droits de l'homme, il serait donc bon de vous entendre en parler un peu.

**Ibrahim Salama :** Franchement, votre expérience du World Moot nous a beaucoup inspirés, car nous voulons, en fin de compte, simuler des situations réelles de manière convaincante. Étant donné que le World Moot s'adresse essentiellement aux étudiants en droit et à la préparation des jeunes chercheurs en droit, nous avons voulu être moins juridiques parce que notre public est différent.

C'est pourquoi vous constaterez que le Tool Kit comporte 18 modules d'apprentissage en peer-to-peer ; des exercices à adapter par les apprenants, mais la seconde moitié du document, près de 50 pages, est constituée de cas à débattre. Il s'agit d'une analogie avec les tribunaux fictifs, que nous simplifions pour suggérer des cas provocateurs, des cas difficiles.

La beauté de la boîte à outils est donc qu'elle ne tente même pas d'apporter des réponses ; elle ajoute des questions car elle aspire à injecter deux choses : d'abord, interreligieuse ; interconfessionnelle. Deuxièmement, la pensée critique dans le domaine religieux. En un mot, les religions en un mot, retour "soumission". C'est ce que l'on pense quand on entend ce terme, et les mots comptent. Ils viennent chargés, et nous devons les déballer. Instinctivement, la religion signifie automatiquement "soumission", les droits de l'homme signifieraient automatiquement "libération" ; ils sont considérés comme des contradictions.

Nous avons voulu rompre le silence pour dire que dans les droits de l'homme il y a aussi un débat et que dans la religion il y a aussi la liberté d'expression. Les exemples de traditions religieuses sur les dialogues et les désaccords sont inspirants, je me demande comment il est arrivé à cette perception que la religion n'est qu'une question de soumission alors que la religion est aussi, comme les droits de l'homme, une question de libération. Les religions ont été parmi les premières sources des concepts de droits de l'homme et de dignité en premier lieu ; comment peuvent-elles être contre cela !

Bien sûr - et voici le facteur humain, car les humains peuvent déformer presque tout, c'est pourquoi nous devons remettre en question ces deux disciplines et comparer les notes entre elles.

**Ana Khatounian :** Merci, c'était très instructif. Je voudrais maintenant vous interroger sur les cinq principes de base, à savoir "Transcender les dialogues interconfessionnels traditionnels en projets concrets et orientés vers l'action de Foi et Droits (F4R) au niveau local" (principe 1), "Éviter les clivages théologiques et doctrinaux" (principe 2), "Introspectivité" (principe 3), "Parler d'une seule voix" (principe 4), et "agir de manière totalement indépendante" (principe 5).

Je voudrais que vous parliez de l'introspection. Je pense que ce n'est pas quelque chose dont nous ne parlons pas souvent dans le monde des droits de l'homme ; par conséquent, je me demande si vous pourriez, avec nos auditeurs, nous dire exactement ce qu'est l'introspection dans ce contexte ? Quel est l'objectif de ce troisième principe ?

**Ibrahim Salama :** Ce troisième principe est un principe d'anti-politisation et de manipulation. L'introspection est un antidote à la manipulation au nom de la religion, car la religion est souvent utilisée comme un bouclier et une épée pour attaquer les autres. Dans la pratique, que ce soit consciemment ou inconsciemment, les acteurs étatiques et non étatiques utilisent la religion dans un but précis. Au lieu de se regarder eux-mêmes, ils ne regardent que les autres.

Ce critère est lié à la sincérité et est présent dans les différentes traditions religieuses. L'introspection signifie que si vous voulez vous engager dans une religion, vous devez commencer par vous-même. Cela signifie que vous commencez par "mettre de l'ordre dans votre propre maison" avant de demander aux autres de faire de même.

Ainsi, les cinq principes sont les leçons tirées de l'histoire récente de la religion et de ses relations avec la politique, les droits de l'homme, les rencontres interreligieuses, parce que parfois ce ne sont que des dialogues et de belles séances de photos, et parfois ce sont des outils de guerre et de meurtre au nom de Dieu. Il manquait le "entre-deux" ; il n'y avait pas - pardonnez-moi pour ce terme - de règles d'engagement au sens le plus pacifique du terme.

Par conséquent, nous n'avons pas besoin de parler de théologie, car nous ne sommes pas ici pour convertir qui que ce soit ou pour dire ce que nous pensons de la religion ou de la spiritualité ; nous avons seulement besoin de parler et d'échanger sur des bases communes, et cela doit partir de chaque personne et respecter puis contempler les cinq principes.

**Ana Khatounian :** Je vous remercie. En fait, cela s'applique à trop de situations dans la vie. Il est important de se concentrer sur soi-même avant de pouvoir espérer que le monde ou les autres nous suivent.

Pour conclure, j'aimerais savoir quelles sont vos perspectives ou vos objectifs à long terme avec la boîte à outils. En d'autres termes, à quoi pensez-vous que la boîte à outils va conduire, compte tenu du vide qu'elle a été créée pour combler ?



**Ibrahim Salama :** Nous espérons que la boîte à outils contribuera à élargir l'espace de la société civile. En invitant un acteur (les acteurs religieux) qui ont été trop longtemps mis à l'écart soit par relativisme soit par peur que le discours religieux soit dogmatique, alors que les droits de l'homme sont engageants et en concluant ainsi qu'ils ne font pas bon ménage, nous espérons qu'il contribuera à la protection et à l'universalité des droits de l'homme. Nous espérons qu'il créera un nouveau récit. Il ne s'agit pas seulement de la foi pour les droits, mais aussi de l'art pour la foi pour les droits. C'est une culture qui ne fait pas de compromis sur les droits, mais qui montre que l'universalité est une construction permanente en devenir et que nous n'atteindrons jamais la perfection. L'intelligence artificielle, ou même cette pandémie, en sont des exemples. Ces événements définissent l'humanité et la structure sur laquelle nos organisations, nos sociétés et même nos espaces de lobbying devront s'appuyer. Ces événements nous rappellent que les DESC sont également fondamentaux et que s'ils restent des aspirations, ils resteront ce qu'ils sont à l'heure actuelle. L'autonomisation des autres et les droits ne devraient pas être une question de charité, même dans les religions et malgré le fait que les religions sont généralement associées à la charité. À mon avis, c'est un autre piège terminologique car, dans la plupart des traditions religieuses, la solidarité est un devoir, et non une charité.

**Ana Khatounian :** Oui, en effet, et la charité est très différente de l'autonomisation et de la solidarité. Je pense que, enfin et surtout, quels conseils donneriez-vous aux participants fictifs qui s'occupent actuellement de l'affaire et de l'état des connaissances et des questions très difficiles concernant la religion, les droits de l'homme et la liberté d'expression. Quel serait votre appel à leur intention ?

**Ibrahim Salama :** J'attends le Concours Mondial avec beaucoup d'impatience, surtout parce qu'il présente un regard neuf, du point de vue d'une jeune génération qui réfléchit à nos problèmes actuels ; ce sont eux qui ouvrent toujours de nouvelles voies. Ce n'est pas du tout de la fausse modestie : nous apprenons d'une partie de cette boîte à outils, parce qu'il s'agit plus de dilemmes que de réponses. Il s'agit de méthodes permettant d'aborder les problèmes au cas par cas pour trouver l'équilibre des droits entre des facteurs concurrents. Dans un sens, c'est la vie : dans la science juridique mais aussi dans la religion. Il s'agit d'un arbitrage entre des facteurs concurrents dans une situation donnée. Ainsi, apprendre à réfléchir ensemble, à concilier les différences, à penser de manière interdisciplinaire, à accepter les différences, à se remettre en question : tout repenser est une garantie d'amélioration de chaque droit.

**Ana Khatounian :** J'espère qu'elle s'efforcera de créer, comme vous l'avez mentionné, une culture et un environnement, en fin de compte une communauté politique des droits de l'homme et pas seulement un discours.

## **LES QUESTIONS PAR ÉCRIT :**

**Question 1 :** Quel est le rôle des acteurs religieux dans la prévention des violations des droits de l'homme pendant la pandémie et en quoi leur impact est-il différent de celui des autres dirigeants ?

**Ibrahim Salama :** En fait, les acteurs religieux ont une énorme influence sur le cœur et l'esprit de millions de personnes, c'est pourquoi ils sont potentiellement des acteurs très influents dans la prévention des violations des droits de l'homme, en particulier en période de pandémie. Je dirais que la principale différence entre leur rôle et celui des autres est qu'ils ont accès à des niveaux de base auxquels les autres acteurs n'ont probablement pas facilement accès. Deuxièmement, l'influence spirituelle et morale qu'ils exercent sur leurs adeptes dépasse de loin celle des autres acteurs non étatiques.

**Question 2 :** Comment les acteurs religieux pourraient-ils utiliser et appliquer la boîte à outils pour défendre les droits de l'homme et protéger les communautés pendant la pandémie ?

**Ibrahim Salama :** Les acteurs religieux sont très bien placés pour utiliser la boîte à outils. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une méthodologie intéressante et créative qui permet d'engager une discussion par le biais de récits, de vidéos, de partage d'expériences personnelles, mais qui est très proche des conseils de prédication et d'orientation que les acteurs religieux prodiguent généralement. Véritable outil d'apprentissage entre pairs, la boîte à outils comporte un certain nombre de modules et d'exercices de dialogue et de débat interconfessionnels, n'est jamais la même. C'est comme une rivière : partout où elle passe dans un environnement, elle en tire profit.

Le module zéro, qui précède les 18 engagements, porte sur la manière d'adapter ces techniques d'apprentissage par les pairs à votre propre environnement, que vous vous adressiez à une communauté ou que vous soyez sur une base interconfessionnelle ; que vous le fassiez pour couvrir une question particulière ou des tensions intercommunautaires en général, etc. Tout dépend du contexte, mais ils sont certainement bien placés pour utiliser le Faith for Rights Tool Kit, c'est ce qu'ils font déjà : ce qui manque, c'est le récit des droits de l'homme lié aux directives religieuses.

**Question 3 :** L'interprétation de la liberté de religion est dynamique et changeante. Comment devrions-nous aborder les tensions concernant l'interprétation de la liberté de religion dans les cas concernant l'utilisation du foulard en public, par exemple ?

**Ibrahim Salama :** L'existence de tensions entre les droits n'est pas quelque chose de choquant ; ce n'est pas quelque chose qui ne peut pas arriver ; cela arrive tous les jours. Tout est dans l'interprétation. La liberté de religion doit être considérée dans le cadre d'une image complète des droits de l'homme dans leur ensemble. La liberté d'expression est contenue dans ce tableau. Votre liberté s'arrête là où commencent les libertés des autres.

Il existe de nombreuses manifestations de la liberté de religion ou de conviction qui pourraient soulever des discussions et devraient être analysées au cas par cas. L'utilisation du foulard, par exemple, a divisé de nombreuses sociétés parce qu'il est porteur d'un symbolisme puissant et aussi parce qu'il a fait partie des symboles religieux utilisés parfois à des fins de manipulation politique.

La règle principale est que tous les droits de l'homme sont interdépendants et indivisibles et doivent se renforcer mutuellement. S'il y a une tension, elle doit être traitée au cas par cas. Une chose est sûre : la sphère religieuse n'est pas seulement une question de soumission. Il ne s'agit pas seulement de dicter la venue d'une autorité supérieure au nom du pouvoir surnaturel.

Au contraire : il s'agit d'un message de la vie quotidienne, et les gens doivent en discuter autant qu'ils discutent de toute autre question de leur propre vie. Le récit et l'histoire des religions portent toujours sur la vie quotidienne des peuples et sur la signification des détails qu'elle contient. Il faut de l'attention, du respect et du dialogue pour pouvoir arbitrer lorsque les droits sont en tension les uns avec les autres.

**Ana Khatounian :** M. Salama, merci beaucoup de participer à cette conversation qui a été très enrichissante. Juste une dernière note, car nous avons eu un petit problème technique. Je tiens à préciser à tout le monde que cette vidéo sera disponible sur nos pages du Concours Mondial et qu'elle sera transcrite en espagnol et en français pour que nous puissions atteindre toutes les langues avec lesquelles nous travaillons, et nous espérons vous rencontrer à nouveau bientôt, merci beaucoup !

**Ibrahim Salama :** C'est un plaisir, merci Ana, et merci à tous.